

Conseil communal du 13 février 2017

Objet : Question orale conjointe de Mrs Youri Caels et Jean-Pierre Fumière relative au fonctionnement de la ZIT du Paradis à Braine-l'Alleud.

Monsieur le Bourgmestre, chers collègues,

Faisant suite à différents courriers et interpellations émanant d'SOS-inondations-Tubize relatifs au fonctionnement de la ZIT du Paradis et plus spécifiquement les différentes déclarations faites par les autorités communales de Braine l'Alleud, nous avons souhaité réagir.

En ce qui concerne SOS-INONDATIONS-TUBIZE, nous ne pensons pas qu'il s'agit d'une association insignifiante. Nous pensons au contraire, qu'il s'agit d'une association sérieuse qui défend avec conviction les victimes d'inondations, qui fait des analyses de terrain, qui fait des propositions concrètes en matière de prévention contre les inondations, et qui intervient régulièrement dans des Forums se réunissant sur le thème de la prévention contre les inondations. Il suffit d'aller jeter un coup d'œil sur leur site pour s'apercevoir de l'ampleur de leur implication. Sans nous tromper, nous pouvons dire qu'SOS-INONDATIONS-TUBIZE est devenu au fil du temps, un partenaire écouté, que ce soit au niveau communal, au niveau de contrat de rivière Senne, mais également au niveau des instances du SPW en charge des cours d'eau navigables et non navigables. Cette association sérieuse et écoutée a été créée en 1966, et nous tenons à remercier ses membres et les encourageons à continuer à défendre les victimes d'inondations.

En matière de prévention contre les inondations, les interpellations d'SOS-Inondation-Tubize relatives à la ZIT du Paradis concernent plus particulièrement les riverains du Hain de Braine l'Alleud, de Wauthier-Braine, de Braine le Château et enfin du Rogissart et du 45 à Clabecq. Nous savons tous que nous ne gagnerons cette bataille, que si un travail coordonné est fait tant en aval qu'en amont.

En ce qui concerne l'aval, le pont trop exigü a été détruit à la rue des combattants ce qui permettait au Hain de s'écouler plus facilement en cas de crue.

Au 45 des travaux d'élargissement sont toujours en cours.

L'augmentation de la capacité d'écoulement à la confluence Hain/Canal est en voie de finalisation. Autre bonne nouvelle, dans le cadre du projet LIFE BELLINI, la ZIT du Moulin Brancart à Braine le Château a été retenue et sera subsidiée en partie par l'Europe. Nous disposerons donc sur le Hain, d'amont en aval : de la ZIT du Paradis à Braine l'Alleud de 100.000 M3, de la ZIT/UCB à Wauthier-Braine de 35.000 M3 et enfin de la future ZIT du Moulin Brancart de 40.000 M3. Nous tenons à remercier toutes les autorités et le SPW qui ont permis la réalisation de ces travaux très importants.

En ce qui concerne le fonctionnement de la ZIT du Paradis, SOS-INONDATIONS-TUBIZE proposait, par courrier du 3 février 2017 aux autorités Brainoises, d'installer un dispositif réglable permettant un blocage du Hain. Ce dispositif de blocage permettant de dévier à la demande de la cellule de crise la presque totalité des eaux du Hain dans la ZIT. Elle demandait également de faire contrôler le bon fonctionnement de la ZIT du « PARADIS » en la mettant totalement en charge (100.000 M3) et ceci pour vérifier l'efficacité des ouvrages d'entrées et l'étanchéité des ouvrages de sortie.



Dispositif de retenue statique, non réglable du « PARADIS »



Très ancien ouvrage de retenue réglable sur le Coeurcq
Un ouvrage peu coûteux de ce type permettrait de bloquer et de dévier totalement l'eau du Hain dans la ZIT du « PARADIS »

A titre d'exemple, pour le By-Pass du Vraimont, les autorités communales de Tubize ont également mis cet ouvrage en charge pour en vérifier son bon fonctionnement.

Nous demandons au conseil communal de soutenir les demandes d'SOS-INONDATIONS-TUBIZE, en demandant au collège communal de Braine l'Alleud de prendre la décision de mettre totalement en charge (100.000 M3) la ZIT du Paradis et ceci pour en vérifier l'efficacité. Cette mise en charge étant faite en parfaite collaboration avec les experts de la région Wallonne et de la Province, des pouvoirs subsidiant et de la cellule de crise.

Nous savons que l'aménagement du PARADIS a coûté + ou - 5.000.000 €. La Province du Brabant wallon en a subsidié une partie pour en faire une ZIT et non pas une zone de loisir. Comme il s'agit d'argent public, auquel chaque citoyen du Brabant Wallon a contribué, les riverains du Hain à Clabecq, les Tubiziens et le conseil communal de Tubize ont le droit de demander aux autorités Brainoises, bénéficiaires de ces subsides, de faire en sorte que la

ZIT du Paradis fonctionne à plein régime en période de crise et retienne les 100.000 M3 prévus.

Lorsque l'on paye 5.000.000 € pour une voiture de course, cette voiture doit pouvoir être compétitive au jour j, et pour le savoir il faut faire de nombreux essais.

C'est exactement ce que nous demandons aux autorités Brainoises, de mettre la ZIT en charge pour en vérifier son efficacité.

La ZIT du « PARADIS » doit absolument pouvoir être totalement opérationnelle en cas de risques d'inondations et être mise à disposition de la cellule de crise, il y va de la sécurité des riverains du Rogissart et du 45 à Clabecq.

Merci pour votre attention

Youri Caels - Jean-Pierre Fumière - Conseillers communaux